la gazette de la Sensée

N° 26
DÉCEMBRE 2013

L'année 2014 ne sera pas de tout repos. Élections municipales, européennes, début des commémorations du Centenaire 14-18… Pas de repos non plus pour le Sage de la Sensée avec l'émergence du PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques), document de planification du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. L'Institution interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, structure porteuse du Sage, espère une « validation préfectorale » fin 2015.

2014 marquera le début de travaux issus de l'étude hydraulique globale menée dans le cadre du Sage. Ces travaux sont la pierre angulaire d'un renouveau du bassin-versant de la Sensée et du fameux « bon état écologique des cours d'eau » imposé par la DCE, Directive cadre européenne sur l'eau. 2014 permettra d'en savoir un peu plus sur la faisabilité de la baisse du niveau du canal de la Scarpe amont en vue de prévenir et de gérer les inondations du Douaisis. 2014 verra la réalisation de fouilles archéologiques, obligatoires, sur les terrains loués à Lécluse pour les futurs bassins de décantation des boues issues du décanteur, et le curage de ce décanteur. Deux opérations soutenues par l'Agence de l'Eau dont les recettes seront amputées de 10 % : un prélèvement exceptionnel de l'État dans le cadre du projet de loi de finance 2014 ; prélèvement contre lequel s'est élevé Charles Beauchamp, président de l'Institution interdépartementale : *« Il va diminuer les aides financières attribuées aux collectivités, aux particuliers ; des travaux ne seront donc pas réalisés avec des conséquences pour l'emploi et sans doute de nouvelles augmentations du prix de l'eau »*. Enfin 2014 sera selon toute vraisemblance « la » bonne année du canal Seine-Nord. Les élus de l'Institution, Sylvie Labadens, Ch. Beauchamp, Julien Olivier, Martial Stienne sont « un peu plus confiants » dans sa réalisation avec un nouveau plan de financement. Confiants et toujours très attentifs quant aux impacts – positifs ou négatifs – sur le bassin-versant de la Sensée.

Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

Un scénario, des acteurs, du suspense « Sensée »

Les techniciens le surnomment « le diag' » : diagnostic du Sage de la Sensée qui met en relation les éléments constatés dans l'état initial (présenté lors de la Commission locale de l'eau du 14 novembre 2012 et désormais achevé après avoir noté les observations des membres de ladite Clé) pour expliquer l'état actuel des milieux. Il permettra de mettre en évidence les pressions exercées sur ces milieux et leurs conséquences. Ce « diag' » s'articule autour de trois thématiques : qualité de la ressource en eau, milieux aquatiques, quantité de la ressource en eau. Il s'agit à chaque fois d'établir un constat sur l'état et les pressions, de poser les points encourageants, de faire le point.

Le scénario tient compte des usages et de leurs pressions.

Le réseau hydrographique de la Sensée présente comme on le sait un contexte particulier lié aux nombreuses modifications de tracé et de profil effectuées au fil des siècles ; les cours d'eau actuels étant très différents des originaux, ils sont rectilignes, profonds avec des berges abruptes et sans lien avec le lit majeur et d'éventuelles annexes alluviales, sans méandre, sans écoulement diversifié, tout cela conduisant à une faible diversité d'habitats aquatiques. Les cours d'eau « affichent » ainsi une morphologie dégradée à laquelle s'ajoutent les pressions des usages (domestiques, agricoles, industriels). En conséquence, la qualité physico-chimique des eaux superficielles est « relativement mauvaise », les indicateurs biologiques confirmant la dégradation générale. Seuls quelques cours d'eau ou parties de cours d'eau sortent du lot : la Lugy ou le Cojeul dans sa partie amont pérenne.

Atout majeur du territoire, stables en qualité et en superficie malgré la présence des HLL (habitations légères de loisirs), les zones humides offrent de grandes potentialités écologiques ; elles sont essentielles à la pratique de nombreuses activités économiques et de loisirs. Sans oublier leur rôle indispensable et favorable pour la faune et la flore, les zones humides épurant aussi l'eau, participant à la gestion des crues, des étiages.

Le « diag' » ne néglige pas les infrastructures de transport à l'image des canaux du Nord et de la Sensée qui influent fortement sur la gestion hydraulique et hydrogéologique du territoire, mais aussi sur la continuité écologique et la migration des poissons (anguilles et brochets surtout).

La forte sollicitation des nappes doit être surveillée, tout comme son impact sur les milieux superficiels qui risquent de souffrir d'un défaut d'alimentation par la nappe phréatique.

Finalement le diagnostic révèle quatre enjeux de taille : protection et gestion de la ressource en eau souterraine, reconquête de la qualité des cours d'eau et des milieux humides, maîtrise et limitation des risques liés à l'eau, sensibilisation et communication sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Le scénario tendanciel du Sage de la Sensée n'est pas de la science fiction. Ce document permet « de se positionner dans une démarche d'anticipation des dynamiques territoriales afin d'établir les pressions qui s'exerceront demain sur l'eau et les milieux aquatiques ». Si ces évolutions ne permettaient pas d'atteindre les objectifs définis par la Commission locale de l'eau, il serait alors possible d'envisager des stratégies et des actions correctrices. Dans ce scénario, sont abordées tout à tour toutes les pressions exercées sur le territoire et leur évolution : les usages domestiques, les usages agricoles et industriels, les activités touristiques et de loisirs, mais aussi l'arrivée éventuelle du canal Seine-Nord, le réchauffement climatique et ses conséquences. Au-delà de ces pressions « intérieures », il convient de ne pas ignorer les pressions extérieures : l'évolution démographique régionale par exemple, associée à une demande croissante en eau potable sur le bassin-versant de la Sensée – véritable château d'eau du Nord - Pas-de-Calais. « On s'attend à un afflux de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises attirés par la construction, le fonctionnement du canal Seine-Nord et de la plateforme multimodale de Marquion ; les usages agricoles restant stables » estiment les « scénaristes » du Sage de la Sensée.

Diagnostic et scénario tendanciel figuraient à l'ordre du jour de la réunion de la Clé – Commission locale de l'eau – du Sage de la Sensée le 26 novembre à Estrées. Ce fut la seule Clé de l'année 2013, et en 2014, sa composition évoluera inévitablement en fonction des intercommunalités nouvelles et des résultats des élections municipales du mois de mars.

Céline Blin « sur le terrain ».

Du Sage au ring…

Animatrice du Sage de la Sensée depuis le 2 avril 2012, Mélina Aïnaoui a quitté ses fonctions le 15 septembre dernier pour retourner à Nantes, ville dont elle est originaire, et y pratiquer la boxe *« à temps complet et de manière plus intense »*. Mais le Sage n'est pas K.O. debout ! Le départ de Mélina avait été largement anticipé avec le lancement d'un recrutement dès l'été dernier. L'Institution a reçu plus de cent candidatures ; le jury réuni le 19 septembre retenant celle de Céline Blin, titulaire d'un Master 2 « IMACOF » - ingénierie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux. Si la nouvelle animatrice découvre l'univers des Sage, elle a auparavant participé à des études sur l'hydro-morphologie à la Cater (Cellule d'animation technique pour l'eau et les rivières) de Basse-Normandie ; elle a également travaillé au Québec sur la protection des lacs et zones humides.

Dès le 1er octobre, Céline Blin a entamé ses premières missions : finaliser le diagnostic et le scénario tendanciel déjà largement construits par Mélina Aïnaoui. Le prochain « round » sera la rédaction du PAGD ou Plan d'aménagement et de gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, document de planification du Sage qui définit les priorités du territoire, les objectifs, les dispositions pour les atteindre, les moyens techniques et financiers. Les règles édictées par la Commission locale de l'eau (Clé) permettent d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD. Une fois validé par la Clé, le PAGD et le Réglement seront soumis à la consultation des communes, des conseils généraux, du conseil régional, des chambres consulaires, du comité de bassin (qui ne se réunit que deux fois par an, en juillet et en décembre) et de la population. Cette consultation devrait durer une année, le Sage de la Sensée espérant une validation préfectorale du document à la fin de l'année 2015.

ÉTUDE HYDRAULIQUE GLOBALE

Des travaux dans l'intérêt général

Des études encore des études toujours des études rouspètent les pessimistes et les impatients. L'Institution interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée les rassure en ne perdant pas de vue la mise en œuvre des travaux issus de l'étude hydraulique globale, bouclée dans le cadre du Sage et d'un montant d'un million d'euros. Travaux qui feraient l'objet d'un unique dossier « Loi sur l'eau » et d'une unique déclaration d'intérêt général (DIG) sous la houlette de l'Institution avant que les intercommunalités ne passent à l'action.

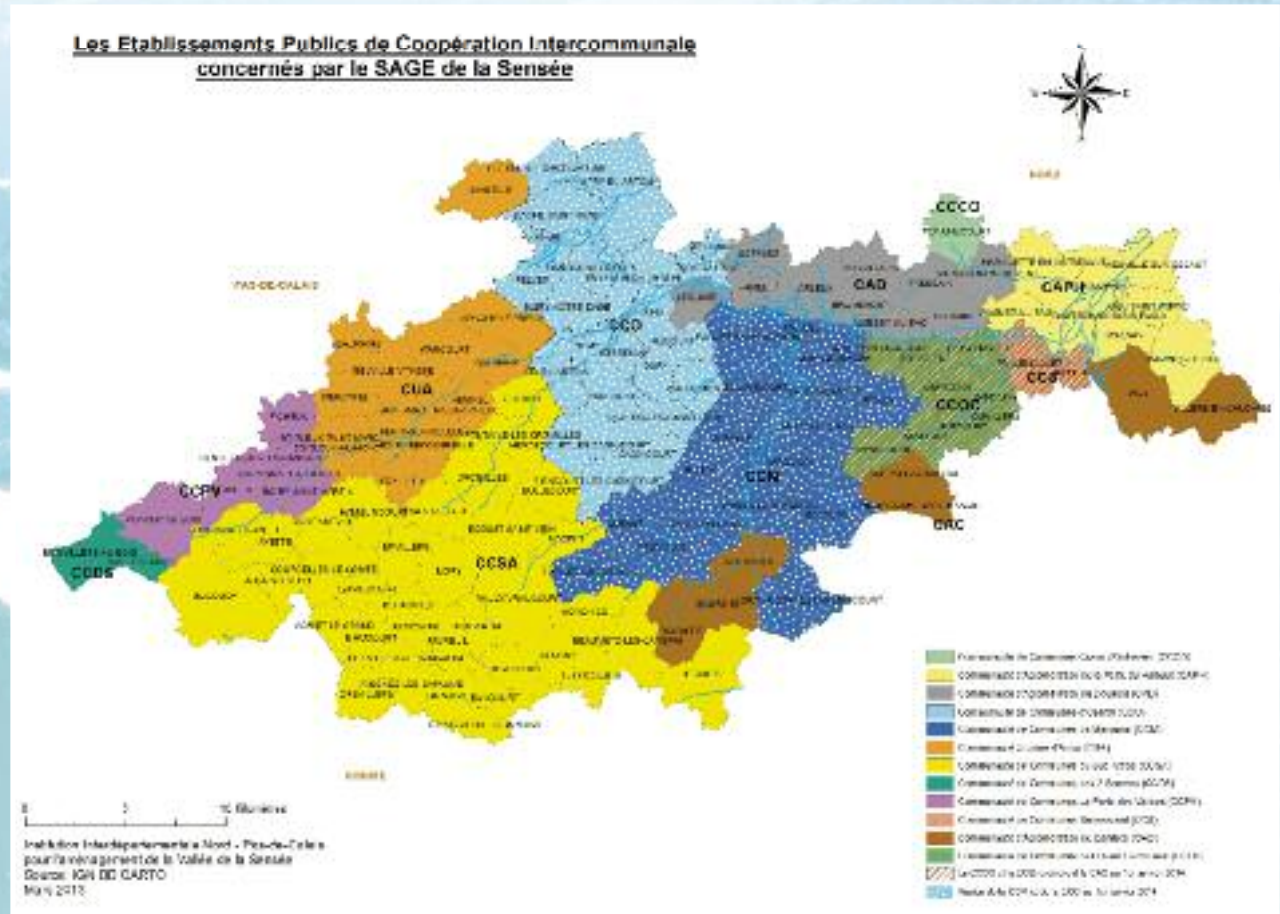

En 2013 et 2014, sur le périmètre du SAGE, l'intercommunalité prend de nouvelles couleurs.

« *Les contacts se poursuivent* » souligne Charles Beauchamp, président de l'Institution qui a rencontré le 18 octobre dernier les DDTM – Directions départementales des territoires et de la mer – du Nord et du Pas-de-Calais, services instructeurs des dossiers « Loi sur l'eau », afin de connaître leurs exigences et préconisations. Soucieux d'une cohérence interdépartementale, Ch. Beauchamp a rappelé aux DDTM les « freins » qui ralentissent l'engagement des intercommunalités et des communes : des budgets de plus en plus contraints mettant l'environnement au second plan, des compétences « qu'elles n'ont pas pour effectuer les travaux demandés », des fusions actées ou programmées, l'absence de DIG (condition réglementaire et réclamée par l'Agence de l'Eau pour attribuer des subventions), l'incompréhension à l'égard d'aménagements innovants tels le « reméandrage » de cours d'eau ou la déconnexion des étangs avec la rivière. Ch. Beauchamp a insisté sur la portée de ces travaux qui permettront d'aller vers le bon état écologique des cours d'eau imposé par la très européenne DCE – Directive cadre sur l'eau. « *Même si je rejette la méthode de la DCE, ses objectifs sont légitimes et nous avons intérêt à ce que les travaux se réalisent rapidement et dans de bonnes conditions* ». Les deux DDTM – ces services coopèrent déjà sur le dossier du décanteur de Tortequesne et de la mise en dépôt des sédiments à Lécluse – ont reconnu la nécessité de coopérer et de se concerter sur l'instruction des dossiers ; ils ont aussi reconnu le besoin impérieux d'une DIG unique mise à la disposition des intercommunalités. Les « intercos » attendent en effet la déclaration d'intérêt général mais ne restent pas de marbre en budgétisant, en préparant les travaux dont le volume financier est de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros, en les inscrivant dans des programmes pluriannuels.

« *Nous avons intérêt à ce que les travaux se réalisent rapidement* » (Charles Beauchamp).

Un carte intercommunale redessinée

2013 a vu la naissance de la communauté de communes du Sud Artois regroupant les communautés de communes de la Région de Bapaume, du canton de Bertincourt ainsi que 14 communes de la communauté du Sud Arrageois dissoute (les 8 autres au-dessus du Cojeul rejoignant la Communauté urbaine d'Arras). En 2013 toujours, la communauté de communes de l'Enclave a fusionné avec la communauté d'agglomération de Cambrai ; la communauté de communes des Vertes Vallées a formé avec celle du Val du Gy la communauté de communes « La Porte des Vallées » ; la communauté de communes du canton de Pas-en-Artois s'est mariée avec celle des Villages solidaires pour donner la communauté de communes des Deux Sources.

Les syndicats de la Petite Hirondelle, de l'Agache et de l'Hirondelle ont disparu ; le syndicat des faucardements de la Sensée et le syndicat du Ravin de Bantigny ont été préservés… pour combien de temps ?

2014 verra la fusion d'Osartis et de la communauté de communes de Marquion et l'arrivée au sein de la communauté d'agglomération de Cambrai (CAC) des communautés de communes de l'Ouest-Cambrésis et de SensEscaut. On peut s'attendre à ce que la CAC prenne la compétence relative aux cours d'eau quand sera promulguée la loi de modernisation de l'action publique territoriale prévoyant de confier aux EPCI l'aménagement et la gestion des cours d'eau.

Le « bras mort » de la Sensée

Opération résiduelle du Contrat de rivière Sensée dont la réalisation a été confiée en 2000 à l'Institution interdépartementale pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, la réhabilitation du « bras mort » de la Sensée à Aubigny-au-Bac a été amendée à maintes reprises en raison des exigences réglementaires successives et différentes. Retenu en 2011, le dernier projet en date consiste à enlever les sédiments pollués du « bras mort », à les envoyer vers un centre de traitement (les élus de l'Institution ne veulent pas prendre de risque) et à reconstituer le lit du cours d'eau avec de la terre végétale. Pour ce type d'opération soumise à autorisation, une étude d'impact est indispensable ; étude d'impact estimée à 10 000 euros, évoquée lors d'une réunion du comité de pilotage le 9 octobre dernier à Aubigny-au-Bac. Avant d'engager cette dépense, l'Institution souhaite avoir des garanties sur la mise en œuvre des travaux d'assainissement d'une maison riveraine occupée par une famille rencontrant des difficultés. Le comité de pilotage a convenu de rédiger une convention précisant la nécessité de la mise aux normes de cette habitation, expliquant le rôle social du PACT, le rôle technique et financier de la CAD (Communauté d'agglomération du Douaisis), de l'Institution, et affichant la volonté des propriétaires d'engager les travaux et de laisser pénétrer les ouvriers… « *La situation dure depuis trop longtemps* » martèlent Sylvie Labadens, Martial Stienne et Julien Olivier. Un dossier « bras mort » qui remonte à plus de 40 ans selon le maire d'Aubigny-au-Bac.

Lutte contre les inondations du Douaisis

Ce mois de décembre a vu le démarrage d'une nouvelle étude confiée à Hydratec, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Institution interdépartementale, et le financement (plus de 39 000 €) par l'Agence de l'Eau, la DREAL et trois intercommunalités concernées (Douaisis, Osartis, Communauté urbaine d'Arras). Cette étude doit déterminer les conditions d'apparition d'une situation de crise (débordement du canal de la Scarpe), définir des outils d'anticipation et analyse des impacts, définir des moyens opérationnels à mobiliser et des protocoles. Rendu final de l'étude en mai 2014.

Si l'Institution se réjouit de la coopération entre Sage (Scarpe amont, Scarpe aval, Marque Deule et Sensée) et entre acteurs locaux, elle continue à regretter que les Voies Navigables de France n'aient pas porté et financé l'étude concernant « son » canal de la Scarpe.

Corot, impressionné par les marais

« *Il y a un seul maître, Corot. Nous ne sommes rien en comparaison, rien* » affirmait Claude Monet en 1897. Le peintre Jean-Baptiste Camille Corot (1796-1875), « le père Corot », fut souvent considéré à partir des années 1930 comme le précurseur de l'Impressionnisme.

Corot « dans la lumière du Nord ».

Son œuvre a suscité l'admiration d'artistes aussi différents que Delacroix, Courbet, Renoir ou Picasso. Brillant portraitiste, Corot prouva aussi qu'il était un paysagiste extraordinaire… très inspiré par la lumière du Nord. *« Corot dans la lumière du Nord »* est d'ailleurs le titre de l'exposition présentée au Musée de la Chartreuse de Douai jusqu'au 6 janvier 2014. Elle témoigne de l'intérêt porté par l'artiste aux paysages de notre région à travers peintures, dessins et clichés-verre ; elle montre aussi l'influence qu'il a exercée sur l'école d'Arras (Dutilleux et Desavary notamment). Plus de cent trente œuvres au total ont rejoint le Musée de la Chartreuse, provenant des musées français, européens, américains et de collections privées.

Corot dans la lumière du Nord, dans la lumière de la vallée de la Sensée. Une huile célèbre de Corot s'intitule « Arleux-du-Nord, le Moulin Drocourt, sur la Sensée ». En juillet 1871, pendant la Commune et des événements auxquels il souhaite échapper, Corot s'installe dans une maisonnette arleusienne près du moulin, louée par ses amis de l'école d'Arras. L'endroit plaît beaucoup au maître qui, à 75 ans et malgré des soucis de santé, brave les intempéries, l'humidité pour sillonner et peindre les marais, de Lécluse à Palluel, d'Oisy-le-Verger à Arleux. Une quinzaine de toiles ont vu le jour au cours de ce séjour. Les étangs resteront très présents dans les souvenirs de Corot et nourriront des œuvres réalisées par la suite dans son atelier avec cet « effet vaporeux » qui fit sa gloire sur la fin de sa vie.

Sa vision poétique des paysages de la Sensée est émouvante, captivante ; les marais ne furent pas les seuls sites du Nord à inspirer Corot. « Le Beffroi de Douai », exécuté en mai 1871, est *« une banale vue de ville transformée en un véritable chef-d'œuvre d'émotion profonde devant la nature »*. En juillet 1874, un an avant sa mort, Corot a séjourné à Arras, se rendant dans la propriété du collectionneur Paul Bellon à Saint-Nicolas-lez-Arras où il commencé à peindre un très beau paysage de l'Artois, « Le moulin Gheerbrandt », terminé en atelier. Impressionné par Douai, Arras et l'Arrageois (où il se rendit dès 1851), Corot effectua également quelques séjours sur le littoral (Dunkerque, Gravelines, Zuydcoote). Le Nord est beau à la lumière de Corot. La Sensée est belle à la grâce de Corot.

Musée de la Chartreuse, 130 rue des Chartreux 59500 Douai – 03 27 71 38 80
www.museedelachartreuse.fr

Le musée est ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; fermé le 25 décembre, le 1er janvier.
Coproduite avec le musée des Beaux-Arts de Carcassonne et réalisée avec la collaboration du musée du Louvre, l'exposition « Corot dans la lumière du Nord » a reçu le soutien financier, entre autres, de la Région Nord - Pas-de-Calais, de la DRAC Nord - Pas-de-Calais, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie…

Hyménoptères de la vallée

Entomologiste réputé, Ernest Cavro était un spécialiste des hyménoptères ! Ordre d'insectes regroupant guêpes, abeilles et autres fourmis que le scientifique avait sans doute observées dès sa plus tendre enfance passée dans la vallée marécageuse de la Sensée. Né à Lécluse le 23 juin 1880, Ernest Cavro fréquenta l'école normale de Douai puis enseigna à Roubaix jusqu'à sa retraite en 1934. Passionné d'entomologie, il écrivit un premier ouvrage en 1909 sur les hyménoptères du Nord à la demande du directeur du muséum d'histoire naturelle de Lille. Son « Catalogue des hyménoptères » est le résultat de ses « chasses assidues et méthodiques » dans la vallée de la Sensée, la forêt de Raismes… Conservateur à l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix de 1907 à 1940, il réorganisa ce musée de fond en comble. Retraité, Ernest Cavro s'installa à Féchain ; il possédait alors plus de 15000 insectes qu'il confia au muséum de Paris. Il s'éteignit le 29 avril 1972 à l'âge de 93 ans. La commune de Féchain lui a rendu hommage en 2011 en donnant son nom à une salle associative.

Source : www.fechain.fr

De la botte à l'assiette

Le cresson, hôte naguère emblématique de la vallée de la Sensée fêté chaque année à Lécluse, fait fort bonne figure dans nos assiettes… Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de le déguster en mousseline accompagné de filets de saumon. Cuire une échalote dans dix centilitres de vin blanc, faire réduire de moitié. Ajouter une cuillère à soupe de crème fraiche et les feuilles d'une botte de cresson préalablement lavées et plongées trente secondes dans l'eau bouillante puis égouttées dans une eau glacée ! Faire cuire cinq minutes et mixer le tout. Dans une poêle, colorer deux filets de saumon (200 grammes chacun) qui ont mariné dans l'huile d'olive (trois cuillères à soupe). Terminer la cuisson des filets au four (cinq à six minutes). Répartir la mousseline de saumon dans les assiettes et poser les filets. Décorer éventuellement avec des lanières de peau de saumon grillée. Bon appétit et… bonne santé : le cresson de fontaine est connu et utilisé depuis longtemps pour ses propriétés anti-scorbutiques, diurétiques et dépuratives. Il est riche en iode et en vitamine C.

Source : www.epicurien.be

La gazette de la Sensée

est réalisée par
Les Échos du Pas-de-Calais
pour le compte de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée présidée par Charles Beauchamp.
Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois- Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp
Rédaction et coordination : Céline Blin, Christian Defrance et Fabrice Thiébaut
Photos : Fabrice Thiébaut et Céline Blin
Maquette : Magali Crombez
Impression : *Léonce Déprez, Ruitz* - 43764 ex.
ISSN en cours

Toutes les réactions, informations sont les bienvenues !
Contactez Fabrice Thiébaut
> Tél. 03 59 73 33 30
> courriel
institution5962sensee@cg59.fr

http://www.sage-sensee.fr